



# Formation SSCT

## Missions « santé » en CSE

### Niveau I : formation initiale - Rôle et fonctionnement

Entreprises ou établissements de moins de 11 à 49 salariés

Formation présentielle – Inter

**Enjeux** Le législateur a prévu un temps de formation obligatoire **pour tous les représentants du personnel (titulaires et suppléants du CSE) en charge de la santé**, de la sécurité et des conditions de travail des salariés. Formation renouvelable après 4 ans de mandat.

Pour maîtriser cette mission, il est important d'acquérir des connaissances suffisantes afin d'utiliser pleinement les moyens prévus par les textes. Les élus sont alors une réelle force de proposition pour la prévention des risques professionnels et l'amélioration des conditions de travail. Ce qui permet de dialoguer efficacement avec les salariés et l'employeur puis d'obtenir des résultats concrets.

## Public visé

Membres **titulaires et suppléants** du CSE

## Prérequis

Aucun prérequis nécessaire

## Objectifs

- connaître l'étendue du rôle du représentant du personnel **en charge de la santé**
- confirmer la connaissance du contexte juridique actualisé, (après « les lois travail et Macron » et « santé »)
- confirmer la pratique des élus en matière d'entretien,
- savoir observer un lieu de travail en utilisant une méthodologie spécifique, (LMNOP)
- savoir se documenter (site de l'INRS, ...)

## Moyens et méthode pédagogiques

L'animation du stage de base sera fondée sur :

- **Approche théorique**

Remise d'un support d'appui. Lecture commentée participative. Echanges d'expériences avec les participants. Présentation des méthodes d'observation, d'entretien, de visite, d'analyse des résultats.

- **Approche pratique**

Application de la méthode LMNOP avec le groupe.

**Durée** 3 jours (3 x 7 heures)

**5 iours à compter de mars 2022**

**Horaires** 9h00 – 17h00

## Prix

1 095 €/personne (+ tva 20%)

1 825 €\* à compter de mars 2022

pour les associations non soumises à la tva : nos prix s'entendent net

## Dates inter

**PARIS / VISIO :**

24 au 26 janvier 2022

21 au 25 mars 2022

9 au 13 mai 2022

27 juin au 1 juillet 2022

3 au 7 octobre 2022

5 au 9 décembre 2022

**LYON :**

7 au 9 février 2022

17 au 21 octobre 2022

**LILLE :**

25 au 29 avril 2022

14 au 18 novembre 2022

## Intervenants

Formateurs en droit : Gérard LEGENDRE depuis 1985, ou Mathieu BESSON depuis 2001, ou Angélique DELLEVI depuis 2012

Sur le thème de la prévention des risques : Jean-Pierre RENOARD formateur depuis 1985, ou Laure GAERTNER depuis 2009, ou Myriam LIAOURACI depuis 2013.

# Programme détaillé sur 3 jours

*Un programme spécifique sur 5 jours pour les entreprises de plus de 300 salariés est disponible sur demande.  
Formations également disponibles en intra.*

## 1 - Accueil

- Présentation des **objectifs** du stage et du programme, des participants, de leurs attentes, des méthodes de travail.

## 2 - La santé au travail, obligations de l'employeur

- Obligations de moyens renforcés et obligation
- Obligations de prévention et documents afférents, Document Unique d'Evaluation des Risques professionnels (DUERP),
- Obligations d'information et de consultation (**seuil d'effectif**),
- Obligations en matière d'accidents du travail,
- Les droits d'alerte et de retrait en cas de Danger Grave et Imminent (DGI). Conditions et conséquences juridiques
- Prévention et entreprises extérieures
- Prévention des risques professionnels physiques, (ex « pénibilité »)
- Obligations vis-à-vis des handicapés
- Obligations des travailleurs en SSCT

## 3 - Les missions miroirs des élus en santé au travail

- Inspections et **seuil d'effectif**
- Les avis sur le Document Unique d'Evaluation des Risques professionnels
- Les avis sur les consultations ponctuelles, les délais préfix et les **seuils d'effectifs**,
- L'enquête en matière d'accidents du travail et de droit d'alerte et de retrait, les CERFA
- Plan de prévention et entreprises extérieures
- Prévention des risques professionnels physiques, (ex « pénibilité »)
- Le droit à l'expertise, 2 thèmes : risques avérés et projet important et **les seuils d'effectifs**

## 4 - Les moyens de fonctionnement et d'action, en droit

- Composition, désignations, remplacement en cours de mandat, renouvellement
- Crédits d'heures : utilisation et mutualisation. Organisation pratique.
- Protection des élus.
- Les réunions plénières : organisation, convocations, ordre du jour, participation, procès-verbaux & comptes rendus **et seuils d'effectif**.
- Les recours aux experts : **seuil d'effectif**, démarche, vote, mission, suivi, pré-rapport, délais préfix, ...
- Conseils pour l'élaboration du règlement intérieur de la partie SSCT du CSE

## 5 - Les Risques Psychosociaux et le droit

- **Le harcèlement moral et sexuel, le stress au travail**, les addictions : code du travail, Accord National Interprofessionnel, jurisprudences
- **Responsabilités sociales et pénales** en matière de RPS : code du travail, code de la sécurité sociale, code pénal

## 6 - Le Service de Prévention et de Santé au Travail

- Missions
- Documents fournis
- Inaptitude et licenciement

## 7 - Introduction sur la prévention des risques et l'exercice du mandat

- La notion de santé physique et mentale
- Les notions de risque d'atteinte à la santé et de situation réelle de travail
- Où trouver les informations « techniques » et juridiques : les sites de l'INRS, du Ministère du travail, de Médecins du travail

## 8 - Initiation aux méthodes de diagnostic des risques en santé, sécurité et conditions de travail

- Du danger à l'évaluation des risques, le Document Unique (D.U.E.R.)
- La méthode subjective : le recueil des verbalisations de l'opérateur.
- La méthode objective : l'observation du travail réel, la construction du lien avec le travail
- **Le système mnémotechnique d'aide à la conduite d'enquête « L.M.N.O.P » et le protocole d'enquête associé**
- Les trois thèmes du futur compte rendu
- La pratique d'enquêtes particulières dans le cadre des inspections

## 9 - Construction des axes d'un guide d'inspection ou d'enquête

- Définition des thématiques par métier ou par risques à synthétiser en check-list ou en fiches documentaires à usage des représentants du personnel en charge de la SSCT
- A partir des sites de ressources, la sélection des contenus des fiches documentaires à usage opérationnel

## 10 – Applications / Concrétisations

- **Conduite d'entretien et d'observation sur situation de travail, exercice d'application pratique**
- Synthèse sur la méthode
- Synthèse sur les données recueillies
- Exploitation des pratiques d'inspection

## Bilan de la session. Evaluation. Conclusion.

### Suivi et évaluation

Signature d'une feuille de présence et délivrance d'une attestation de fin de formation

Evaluation de l'action de formation par la remise d'un questionnaire d'évaluation et de satisfaction.

### Précisions complémentaires

Notre cabinet est agréé de façon continue **depuis 1987** en matière de formation d'élus en SSCT

Notre cabinet a un statut juridique de SCOP.

Notre cabinet n'a pas de liens privilégiés avec une organisation syndicale particulière.

### Formation à distance

Nous proposons 3 modalités de formation (en inter ou en intra) :

- **En présentiel.** (en respectant les normes sanitaires : distanciation, mesures barrières... protocole sanitaire à disposition)
- **En mixte.** Une partie des participants en présentiel, l'autre en visio
- **A distance.** En visio.

**BULLETIN D'INSCRIPTION**

ENTREPRISE : (cachet)  
 ADRESSE :  
 TELEPHONE : ADRESSE E-MAIL :  
 PERSONNE À CONTACTER : FONCTION :  
 Veuillez inscrire DATE :

Nom des stagiaires	Intitulé du stage	Date de la session 2022 Cocher la date choisie
	<p><b>Les Missions Santé Sécurité Conditions de Travail (SSCT) pour des représentants du personnel en mandat de CSE</b></p> <p>Niveau I : formation initiale Rôle et fonctionnement</p> <p>A compter de mars 2022, la loi d'août 2021 prévoit de porter sa durée de 3 à 5 jours <b>et sa prise en charge par les OPCO</b></p>	<p><b>PARIS / ou à distance</b></p> <p><input type="checkbox"/> 24 au 26 janvier</p> <p><input type="checkbox"/> 21 au 25 mars</p> <p><input type="checkbox"/> 9 au 13 mai</p> <p><input type="checkbox"/> 27 juin au 1 juillet</p> <p><input type="checkbox"/> 3 au 7 octobre</p> <p><input type="checkbox"/> 5 au 9 décembre De 9h00 à 17h00</p> <p><input type="checkbox"/> à Paris</p> <p><input type="checkbox"/> en visio</p>
		<p><b>LYON</b></p> <p><input type="checkbox"/> 7 au 9 février</p> <p><input type="checkbox"/> 17 au 21 octobre</p>
		<p><b>LILLE</b></p> <p><input type="checkbox"/> 25 au 29 avril</p> <p><input type="checkbox"/> 14 au 18 novembre</p>

Tarif de la formation : **1 095 € ht\*** par personne, soit : **1 314 € ttc**  
**Mars 2022 : 1 825 € ht\*** par personne, soit : **2 190 € ttc** – Prise en charge possible par les **OPCO**  
 \* Pour les associations non soumises à la Tva, prix **exonéré** de toutes taxes  
 Cette participation comprend les pauses ainsi qu'une documentation d'appui.  
 Ne comprend pas le repas des participants.

Bulletin à retourner par mail à [info@lefrenecse.com](mailto:info@lefrenecse.com)

Toute annulation moins de 10 jours calendaires avant le début du stage donnera lieu à facturation de 50% du montant du stage.  
 Toute annulation postérieure au début de la formation donnera lieu à facturation du montant du stage, sauf cas de force majeure